

Alexandre MEINESZ<sup>1</sup>, Aurélie BLANFUNÉ<sup>2</sup>, 2015. **1983-2013 : Development of marine protected areas along the French Mediterranean coasts and perspectives for achievement of the Aichi target.** *Marine Policy*, 54: 10-16.

<sup>1</sup>Université Nice Sophia Antipolis, Lab. ECOMERS, Parc Valrose, 06034 Nice cedex 2, France.

<sup>2</sup>Aix-Marseille Université, CNRS, Université de Toulon, Mediterranean Institute of Oceanography (MIO), UM 110, 13288 Marseille cedex, France.

Corresponding author: [meinesz@unice.fr](mailto:meinesz@unice.fr), [aurelie.blanfune-Thibaut@univ-amu.fr](mailto:aurelie.blanfune-Thibaut@univ-amu.fr)

**Abstract.** In 1983, Meinesz *et al.* (*Bull. Ecol.*, 14 : 35-50) provided an exhaustive survey of the number, surface area and status of the 17 marine areas protected by the banning of at least one type of fishing then in existence along the whole of the 2 057 km French Mediterranean coastline. In 2013, there were 20 MPAs of this kind. Between 1983 and 2013, the overall surface area protected by the banning of at least one type of fishing increased by 18 %, and no-take areas by 28 %. But the situation has remained virtually unchanged within the 0 to -50 m zone. In this depth range, the total surface area with MPA status in 2013 only represented 3 % of the total area and no-take areas only 1 %. The MPAs in the zone with the richest biodiversity and the most affected by all types of fishing (0 to -20 m zone) only covered 3.1 % of the total area in 2013, a drop of 9 % over the past 30 years. Similarly, no-take areas represented less than 1 % of the total area between 0 and -20 m. In 2013, intensified special surveillance is in operation for 71 % of the total surface area of the MPAs (42 % for the no-take areas). Overall, these descriptive criteria show that the situation falls far short of the Aichi target (target no.11 of the ten-year framework for action by all countries to save biodiversity presented at Aichi (Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020) : “By 2020, at least 10 % of coastal and marine areas, especially areas of particular importance for biodiversity and ecosystem services, must be conserved through effectively and equitably managed (...) systems” <http://www.cbd.int/sp/targets/>) and that a major effort is required in order to better protect the zone that is the primary target of a wide range of human activities : the 0/-20 m littoral zone.

**Keywords:** marine protected area (MPA), French Mediterranean coasts, Aichi target.

**Résumé<sup>(1)</sup>.** **Les Aires Marines Protégées des côtes françaises de la Méditerranée et les perspectives de mise en œuvre des objectifs d'Aichi.** En 1983, Meinesz *et al.* (*Bull. Ecol.*, 14 : 35-50) ont proposé un inventaire exhaustif du nombre, de la surface et du statut des 17 Aires Marines Protégées (AMPs) comportant l'interdiction d'au moins un type de pêche (chasse au fusil-harpon, pêche récréative à la ligne et/ou pêche professionnelle) le long des 2 057 km de côte méditerranéenne française. Le Parc national de Port-Cros faisait partie de cet inventaire. En 2013, il y avait 20 AMPs de ce type. Entre 1983 et 2013, la surface protégée par l'interdiction d'au moins un type de pêche s'est accrue de 18 % et celle des « No-Take Zones » (NTZ), où toute forme de prélèvement est prohibée, de 28 %. Cependant, la situation est restée pratiquement inchangée si l'on considère seulement les fonds de 0 à 50 m de profondeur. Dans cette zone, en 2013, la surface totale des AMPs ne représentait que 3 % des fonds, et celle des NTZ 1 %. Si l'on se restreint aux fonds situés entre 0 et 20 m de profondeur, ceux qui hébergent la plus grande biodiversité et qui sont les plus affectés par tous les types de pêche, les AMPs n'y représentaient en 2013 que 3.1 % de la surface totale, en diminution de 9% par rapport à 1983, et les NTZ moins de 1%, en diminution de 21 %. La raison de ce déclin réside dans la disparition de deux cantonnements de pêche, en Corse. La surveillance effective, par des gardes

---

<sup>1</sup> Cette traduction en français du résumé anglais ne figure pas dans l'article original. Elle est due à Charles F. Boudouresque, qui a ajouté un certain nombre de précisions ne figurant pas dans le résumé anglais, à destination des lecteurs qui n'ont pas accès au texte original de l'article.

spécifiquement affectés aux AMPs, ne concernait en 2013 que 6 AMPs (Cerbère-Banyuls, la Côte Bleue, le Parc national des Calanques, le Parc national de Port-Cros, Scandola et les Bouches de Bonifacio), soit 71 % de la surface des AMPs et 42 % de celle des NTZs, ce qui représente moins de 0.6% des fonds entre 0 et 20 m. Au total, la Méditerranée française est très éloignée des objectifs d'Aichi (Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020), plan d'action de 10 ans destiné à sauver la biodiversité. Il y est stipulé (objectif 11) que « *D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement (...)* » (<http://www.cbd.int/sp/targets/>). Un effort majeur est donc nécessaire pour mieux protéger, en particulier, la zone qui constitue la principale cible d'un large spectre d'activités humaines, les fonds situés entre 0 et 20 m de profondeur.

**Mots-clés : aires marines protégées (AMPs), côte méditerranéenne française, objectifs d'Aichi.**